



POPULATION & ÉTRANGERS

Réf. : DG/2025/RC-Prime

naissance ou adoption

Date : 16/09/2025

Agent traitant : FP

Règlement communal relatif à l'octroi d'une prime pour la naissance ou l'adoption d'un enfant *Annexe à compléter*

Je soussigné(e)..... (NOM et Prénom)

Personne ayant la charge de (NOM et Prénom de l'enfant)

Sollicite de la Commune, en application du règlement communal en vigueur, l'octroi d'une prime¹ pour la naissance / l'adoption (*biffer la mention inutile*)

Né / Adopté le (Date de naissance/d'adoption de l'enfant)

Conformément au règlement communal en vigueur, la prime est à verser sur le compte bancaire ouvert au nom de l'enfant, à savoir : BE.....

Si l'enfant n'a pas de compte bancaire à son nom, la prime est versée sur le compte bancaire de la personne ayant la charge de l'enfant, à savoir :

- *Prénom et NOM* :
- *Adresse* :
- *Compte bancaire* :

Fait à Fexhe-le-Haut-Clocher, le
Signature du demandeur :

Cadre réservé à l'administration :

1° Vérification de l'adresse : OUI – NON

2° Délai d'introduction respecté : OUI – NON

3° Date et signature de l'agent en charge du dossier :

¹ Extrait du règlement communal : « [...] **Art. 3 – Tarification** Le montant de la prime est fixé à 50,00 euros par naissance ou adoption, quel que soit le rang de l'enfant. »